

M. Faverjon	Président InterCLE	Présent
M. Remy	Vice-Président InterCLE	Présent
Mme Durnerin	Membre du bureau du collège des élus	Excusée
M. Baumont	Membre du bureau du collège des usagers	Absent
Mme Guyard	Membre du bureau du collège des institutions	Présente
M. Collardot	Président du Syndicat du Bassin de la Vouge - Invité	Présent
M. Lanier	Chargé de missions du SBV - Invité	Présent
Mme Mombertrand	Chargée de missions de l'InterCLE	Présente

9h30 : La réunion est ouverte par M. FAVERJON, Président de l'InterCLE
Le président présente l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Départ de la chargée de missions et recherche d'un nouveau chargé de missions ;
- Echanges avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or – Problème d'irrigation au droit de la nappe de Dijon Sud ;
- Echanges avec BioBourgogne – Proposition d'actions de sensibilisation à l'Agriculture Biologique ;
- Panorama des actions en cours et échéanciers ;
- Conventions de financement de l'InterCLE (poste de chargé de missions et actions) pour l'année 2018 ;
- Perspective d'une réunion d'InterCLE début 2017 ;
- Points et questions diverses.

1. Départ de la chargée de missions et recherche d'un nouveau chargé de missions

Le Président annonce que Mlle MOMBERTRAND a donné sa démission et quitte l'InterCLE au 15 décembre 2017 pour profiter d'une opportunité d'un poste d'hydrogéologue à l'agence de l'eau Loire Bretagne lui permettant de se rapprocher de son conjoint. M. FAVERJON demande à la chargée de missions de donner sa perception du poste. Mlle MOMBERTRAND décrit le poste de chargé de missions comme très enrichissant mais très centré sur l'animation qui ne lui a pas toujours permis d'enrichir ses compétences techniques en hydrogéologie.

M. FAVERJON explique qu'une procédure d'embauche a été lancée, les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 13 décembre 2017. Dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI, il est décidé que le poste de chargé de missions d'hydrogéologue de l'InterCLE soit ouvert pour une durée limitée à 18 mois ; ceci correspondant au reliquat de la période d'engagement du SBV. Il est également acté que le portage administratif de l'InterCLE sera rediscuté en 2018 lors des discussions devant amener à la création d'un EPAGE sur les bassins Tille, Vouge et Ouche.

Le Président précise qu'en raison de l'incertitude du SBV quant à la reprise du poste de chargé de missions à court terme, l'InterCLE a sollicité l'EPTB Saône & Doubs afin de savoir qu'elle solution pour l'animation du contrat de nappe peut être proposée par l'EPTB.

Mme GUYARD de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) précise que l'EPTB ne dispose pas d'hydrogéologues dans ces services.

La chargée de missions présente brièvement les candidatures reçues.

M. FAVERJON ajoute qu'en raison des contraintes liées à la nouvelle prise de fonction de Mlle MOMBERTRAND, une période de tuilage ne sera possible. Néanmoins il est demandé à ce que les entretiens aient lieu courant janvier pour une prise de fonction au 1^{er} février 2018, dans le cas où le SBV souhaite poursuivre le portage du poste de chargé de missions. Cette proposition est validée par l'ensemble des membres du bureau.

Mme GUYARD précise que l'Agence de l'eau ne souhaite pas participer au recrutement.

2. Echanges avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or – Problème d'irrigation au droit de la nappe de Dijon Sud

La chargée de missions explique que l'InterCLE et le SBV ont été sollicité par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or au sujet des problématiques d'irrigation sur la nappe de Dijon Sud.

L'installation de nouveaux projets agricoles sont actuellement à l'étude au droit de la nappe de Dijon Sud. Le principal projet, porté par le Conseil Départemental de Côte d'Or, est l'installation de maraîchers sur la commune de Perrigny-lès-Dijon pour la restauration collective. Les productions prévues demandent une garantie d'approvisionnement en eau, estimée à 40 000 m³/an.

La demande émise par l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) pour 2017 était de 144 713 m³ répartie comme suit :

- De mai à octobre : 100 000 m³
- De novembre à avril : 44 713 m³

Les volumes prélevables autorisés pour l'irrigation sur la nappe de Dijon Sud sont de 300 000 m³/an au titre des règlements des SAGE de la Vouge et de l'Ouche. L'AP du 7/04/2017 fixant les prescriptions applicables à l'autorisation unique pluriannuelle pour l'irrigation agricole gérée par l'organisme unique de gestion collective de la zone de répartition des eaux de la nappe de Dijon Sud autorise un volume annuel de 300 000 m³ réparti comme suit :

- Volume maximum prélevable de novembre à avril inclus : 200 000 m³.
- Volume maximum prélevable de mai à octobre inclus : 100 000 m³.

Ainsi selon cet AP, le volume nécessaire pour les nouveaux projets ne pourrait pas être prélevé en période estivale, la demande actuelle atteignant déjà le volume maximum autorisé de mai à octobre. En l'état actuel, seul un stockage hivernal serait possible.

Les volumes maximum prélevables ont été déterminés suite à l'étude des Volumes Prélevables menées conjointement sur le bassin de la Vouge et la nappe de Dijon Sud en 2011. Or, à l'époque de cette étude, les prélèvements agricoles avaient fortement diminué depuis 2007 en raison de la fermeture de la sucrerie d'Aiserey et l'arrêt de la culture de la betterave. Ainsi un volume de 300 000 m³ annuel avec un maximum préconisé de 100 000 m³ en période estivale permettait une marge de manœuvre important au regard des prélèvements de l'époque de l'ordre de 20 000 m³/an.

Cette répartition hivernale/estivale préconisée permet le respect du Débit Minimum Biologique (170 l/s) de la Cent Fonts, 8 années sur 10.

Or, les volumes demandés pour l'irrigation ont augmenté dès 2012, comme le montre le tableau ci-dessous. Néanmoins, les volumes réellement prélevés sont toujours largement inférieurs aux volumes initialement demandés.

Tableau 1 : Comparaison des volumes demandé par l'OUGC avec les volumes réellement prélevés entre 2012 et 2017.

Année	Volume demandé (m ³)			Volume réellement prélevé (m ³)		
	Mai-Octobre	Novembre-Avril	Total annuel	Mai-Octobre	Novembre-Avril	Total annuel
2012			54 600			24 000
2013	99 921	27366	127 287	48 867	0	48 867
2014	99 872	38 099	137 971	63 681	17 651	81 332
2015	99 631	88 850	188 481	131 264	3 950	135 214
2016	100 000	38 086	138 086	40 792	0	40 792
2017	100 000	44 713	144 713	Données disponibles fin 2017-début 2018		
Volumes maximum autorisés				100 000	200 000	300 000

Depuis 2012, année de la mise en place des seuils actuels, la Cent Fonts n'a subi aucune restriction d'usage, jusqu'à l'été 2017 au cours duquel elle a atteint le seuil d'alerte et même d'alerte renforcée.

Tableau 4 : Arrêté Préfectoral de franchissement des seuils pour la Cent Fonts pour l'année 2017

AP Cadre 29/06/2015	23/06/2017	30/06/2017	20/07/2017	10/08/2017	24/08/2017
Cent Fonts	Alerte	Alerte renforcée	RAS	Alerte	Alerte

Ceci s'explique par un été sec et par l'absence de hautes eaux de la nappe au cours de l'été 2017.

Au vu de ces éléments, la solution envisagée par le Conseil Départemental de Côte d'Or pour le projet de maraîchage à Perrigny-lès-Dijon est la création d'un bassin de stockage. Le coût estimé pour un tel ouvrage est de 20 à 35 €/m³ soit un coût de 800 000 à 1 400 000 € pour un volume de stockage de 40 000 m³. Selon M. FAVERJON, cet ouvrage sera financé en grande partie par le Conseil Départemental.

D'autres solutions pourraient être envisagées à long terme comme la recharge artificielle de nappe mais les coûts dépendent fortement du contexte local et de la technique de réinfiltration envisagée. De plus, les coûts de telles solutions restent difficiles à évaluer en raison du faible retour d'expérience en la matière sur le territoire national.

M. FAVERJON souligne que cette présentation a pour but de souligner les problèmes liés à l'irrigation au droit de la nappe mais que ces éléments doivent encore être discutés. Il ajoute qu'une étude menée par l'AERMC est en cours concernant les possibilités de recharge artificielle de nappe sur le bassin Rhône Méditerranée et qu'une proposition sera faite en seconde phase du contrat afin d'y inclure une étude sur la faisabilité de telles techniques au droit de la nappe de Dijon Sud.

1. Echanges avec BioBourgogne – Proposition d'actions de sensibilisation à l'Agriculture Biologique

Le Président précise que cette action a pour but de lancer, en amont des opérations qui seront mises en œuvre dans les plans d'actions des Aires d'Alimentation de Captages (AAC) menées par Dijon Métropole (DM) et la CC de Gevrey Chambertin et de Nuits Saint Georges (CCGCNSG), des actions de sensibilisation auprès des agriculteurs sur les pratiques agricoles vertueuses de l'environnement.

Concernant les études AAC, M. REMY précise que le cahier des charges est en cours de validation et qu'une délibération sera prise par la CCGCNSG le 19/12/2017.

L'InterCLE a sollicité BioBourgogne (anciennement SEDARB) afin d'identifier les opérations qui pourraient être menées sur le territoire de la nappe de Dijon Sud.

BioBourgogne a effectué deux propositions qui sont présentées aux membres du Bureau de l'InterCLE.

Proposition n°1 :

- 2 journées de sensibilisation en 2018 (1 journée grandes cultures et 1 journée viticulture)
- 2 journées techniques sur des fermes Bio en 2019 (1 domaine en grandes cultures et 1 domaine viticole)

Le coût de la proposition n°1 est de **5 000 €**

Proposition n°2 :

- Mi-temps animateur Eau et Bio de Bourgogne sur le territoire
- Diagnostic du territoire sur le potentiel de développement de l'AB
- Sensibilisation à l'AB en direction :
 - des agriculteurs conventionnels (journées portes ouvertes, plaquette de communication)
 - des élus locaux (conférence, visites d'exploitations bio)
 - des scolaires (animation dans les établissements, visites de fermes bio)
 - du grand public (plaquette, conférence, organisation d'un marché de producteurs bio locaux)
- Accompagnement technique des exploitations dans leur changement de pratiques (animation de groupes de producteurs, rdv individuels)
- Appui à la mise en marché des produits bio (en direction des agriculteurs et viticulteurs et accompagnement à l'introduction de produits bio en restauration collective)

Le coût de la proposition n°2 est de **32 000 € /an sur 2 ans**

Aucun budget n'était initialement prévu pour cette l'action POL.3.6.3 « Incitation à l'Agriculture Biologique » néanmoins la fiche action prévoit des actions de sensibilisation auprès des agriculteurs conventionnels ce qui rend éligible certaines de ces opérations aux aides de l'AERMC à hauteur de 50%.

Mme GUYARD précise que seules les actions de sensibilisation sont éligibles aux subventions de l'AERMC. Le conseil technique n'est, quant à lui, pas éligible. Mme GUYARD se renseignera au sujet du diagnostic territorial.

M. FAVERJON ajoute que, selon BioBourgogne, il pourrait également y avoir des possibilités de co-financement avec la région.

Il est convenu par les membres du bureau que ces propositions doivent être rediscutées avec BioBourgogne de façon à ne pas dépasser un budget de 10 000 €.

2018 étant la dernière année du 10^{ème} programme d'intervention de l'AERMC et les modalités de subventions du 11^{ème} programme n'étant pas encore connues, la demande de subvention sera à adresser à l'Agence au plus tard en février 2018.

De façon à s'assurer également le co-financement avec les autres EPCI membres de l'InterCLE, il est proposé deux solutions :

- D'effectuer la demande de participation au titre de la convention de financement 2016-2017. Le coût de certaines actions ayant été surévalué, il resterait une marge d'environ 1 400 €/EPCI pour le financement des actions BioBourgogne.
- D'inscrire l'action BioBourgogne dans la prochaine convention 2018.

Ce point sera à nouveau abordé une fois le budget définitif établi avec BioBourgogne.

1. Panorama des actions en cours et échéanciers

La chargée de missions présente l'avancement des actions en cours ainsi que le rétroplanning 2018 des actions menées par l'InterCLE.

Tableau 2 : Tableau de synthèse de l'état d'avancement des actions du contrat de nappe de Dijon Sud 2016-2021

VOLET 1 RENFORCER LA GESTION LOCALE DE L'EAU	
ANIM.1.1.1 : Maintenir le poste de Chargé(e) de missions	
ANIM.1.1.2 : Réaliser l'étude-bilan de mi-contrat et de fin de contrat	
ANIM.1.1.3 : Consolider le statut de l'InterCLE et ses missions	
COM.1.1.4 : Développer la visibilité du contrat de nappe de Dijon Sud auprès des partenaires	
COM.1.1.5 : Communiquer auprès du grand public sur les grandes étapes du contrat	Rédaction et envoi à la presse locale d'un dossier de presse en juillet 2017 pour les 1 an du lancement du contrat de nappe
SUI.1.1.6 : Développer une base de données et Système d'Information SIG	Pas d'encadrant SIG possible hors structures de bassin Projet de fiche de stage transmis pour avis aux référents SIG de la CCGCNSG et de Dijon Métropole
SUI.1.2.1 : Collecter les données de qualité des eaux, compléter et réaliser un bilan annuel	Rédaction d'un bilan de l'évolution des pollutions jusqu'en 2017
SUI.1.2.2 : Améliorer la connaissance des temps de renouvellement de la nappe et des temps de transit entre les stations de pompage AEP	Appel d'offre terminé le 23/11/2017 pour la réalisation d'une campagne de prélèvements et d'analyses de la qualité des eaux souterraines de la nappe en 2018 Analyse des offres en cours
VOLET 2 PRESERVER QUANTITATIVEMENT LA RESSOURCE EN EAU	
COM.2.1.1 : Sensibiliser les utilisateurs d'eau professionnels et publiques à des pratiques moins consommatrices d'eau	Avis Dossier Loi sur l'Eau
COM.2.1.2 : Lancer une réflexion sur la réorganisation de l'irrigation alimentée par pompage en nappe superficielle	
Q.2.1.3 : Suivi des performances des réseaux et linéaire des travaux sur réseau d'eau	Suivi annuel. RPQS de 2016 obtenus fin 2017
Q.2.2.1 : Evaluer les apports du ruissellement et de la nappe au débit de la Cent Fonts à la station hydrométrique de Saulon-la-Rue	Campagnes de jaugeages en différents points et pour différentes conditions météorologiques (temps sec/temps pluvieux)
Q.2.2.2 : Evaluer la faisabilité d'une recharge de la nappe via les eaux pluviales (quantitatif et qualitatif) et proposer une doctrine	Rédaction d'un document de travail en vue d'une réunion avec les services de l'Etat
Q.2.2.3 : Amélioration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts	Phase étude en cours. Devrait être terminée début 2018 Phase travaux prévue en 2019
SUI.2.2.4 : Suivi des prélèvements en nappe et des débits de la Cent Fonts	Suivi annuel. RPQS de 2016 obtenus fin 2017
COM.2.2.5 : Recensement et sensibilisation sur les connaissances des prélèvements domestiques privés	
VOLET 3 AMELIORER LA QUALITE DES EAUX BRUTES	
COM.3.1.1 : Sensibiliser les décideurs et aménageurs à la vulnérabilité de la nappe	Avis Dossier Loi sur l'Eau
COM.3.2.1 : Rédiger une concertation spécifique pour l'encadrement des projets géothermie-géothermie eau-eau, de sondes verticales/réhabilitation d'ouvrages	Rédaction d'un document de travail en vue d'une réunion avec les services de l'Etat
POL.3.3.1 : Lancer les études AAC sur l'ensemble des captages AEP et aboutir à un ou des plans d'actions spécifiques	Dijon Métropole : étude engagée depuis septembre 2017 (4 phases), Jocelyn VALENTIN et Emmanuel SONCOURT CGCNSG : CCTP en cours de validation
COM.3.3.2 : Lancer une communication ciblée en direction de l'ensemble des acteurs dont les pratiques peuvent impacter sur la qualité des eaux brutes au droit des AAC	
COM.3.3.3 : Communication spécifique pour apporter des arguments économiques sur l'intérêt de préserver la nappe	Présentation des résultats de l'étude CARAC'O du BRGM
POL.3.4.1 : Diagnostic des anciennes décharges communales de Perrigny-les-Dijon, Saulon-la-Rue et Fenay	Etude en 4 phases. Phase 1 terminée, réunion de restitution prévue avec les communes le 8/12/2017

POL.3.4.2 : Diagnostic des pratiques de désherbage des infrastructures ferroviaires et recherches de solutions alternatives	Suivi de la SNCF
COM.3.4.3 : Maintenir les pratiques vertueuses d'entretien des voiries et inciter à s'orienter vers le "Zéro pesticide" pour les réseaux routiers	Pas d'utilisation de pesticides par APRR et le CD21
COM.3.4.4 : Maintenir les pratiques vertueuses d'entretien des voiries et inciter à s'orienter vers le "Zéro pesticide" pour les collectivités	Suivi réalisé par la Vouge mais depuis 2017, interdiction d'utiliser des pesticides pour les collectivités (Loi LABBE) Courrier envoyé aux communes en mai 2017
COM.3.4.5 : Sensibiliser les secteurs de l'artisanat et de l'industrie sur la gestion de leurs effluents et de l'entretien de leurs espaces verts	
POL.3.5.1 : Collecte des eaux pluviales sur les tronçons APRR non sécurisés	Travaux sur la bassin récupérant les eaux de la plateforme de péage en cours depuis septembre
POL.3.5.2 : Réduire les contaminations en eaux usées et pluviales sur les communes adhérentes à l'ex CCGC	Travaux de chemisage du collecteur de l'ex SICODI prévu en 2018 après moissons
POL.3.5.3 : Réduire les contaminations en eaux usées et pluviales sur les communes adhérentes à Dijon Métropole	Etude Gadolinium réalisée par TAUW France et lancée en septembre 2017
POL.3.5.4 : Recensement des ouvrages d'infiltration de type puits-perdus considérés comme à risque pour la nappe	
POL.3.5.5 : Mise en conformité des installations d'assainissement non collectif de la plateforme de triage de Gevrey-Chambertin	Diagnostic en cours depuis le 2 mars 2017. Devrait se terminer d'ici fin 2017.
POL.3.5.6 : Déconnexion du Plain du Paquier de l'étang du même nom qui communique avec la nappe	CCTP définitif à valider par l'AERMC. Prélèvements et analyses devront être réalisés en 2018 à conditions que les conditions climatiques soient meilleures que pour 2017 Suivi régulier du comportement hydraulique du Plain du Paquier
COM.3.5.7 : Inciter les acteurs du territoire (privé/public) à monter des projets de désimperméabilisation des sols	Incitation via les avis Dossier Loi sur l'Eau
POL.3.6.1 : Installation de plateformes de lavage/remplissage individuelle ou de petit collectif agricole	Etat des lieux en février des plateformes de lavage/remplissage présents sur la nappe de Dijon Sud
POL.3.6.2 : Investissements dans les équipements productifs en faveur d'une agriculture durable	Pas de retours de la Chambre d'Agriculture
POL.3.6.3 : Incitation à l'Agriculture Biologique (AB)	Discussion avec BioBourgogne les 2 mai et 8 novembre 2017 pour propositions d'actions de sensibilisation à l'Agriculture Biologique
POL.3.7.1 : Recensement des ouvrages d'accès à la nappe au droit des Périmètres de Protection Rapproché et sécurisation de leur partie supérieure	
POL.3.7.2 : Elaboration d'un plan de secours entre les collectivités	
POL.3.7.3 : Révisions des Déclarations d'Utilité Publique des captages d'AEP du Grand Dijon	Lancement des révisions prévues pour la fin d'année 2017, par le Bureau d'études Science Environnement
COM.3.7.4 : Sensibilisation aux prescriptions relatives aux Périmètres de Protection des captages d'AEP	

Tableau 3 : Rétroplanning 2018 des actions de l'InterCLE en cours d'exécution

RETROPLANNING DES ACTIONS DE L'INTERCLE	2017	2018											
	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
VOLET 1 – GESTION LOCALE													
SUI.1.1.6 : Développer une base de données et Système d'Information SIG	Action en stand-by												
SUI.1.2.2 : Améliorer la connaissance des temps de renouvellement de la nappe et des temps de transit entre les stations de pompage AEP													
Choix prestataire													
Réunion AERMC et CD21													
Campagnes de prélèvements et d'analyses													
VOLET 2 – PRESERVER QUANTITATIVEMENT LA RESSOURCE													
COM.2.1.1 : Sensibiliser les utilisateurs d'eau professionnels et publiques à des pratiques moins consommatrices d'eau													
COM.2.1.2 : Lancer une réflexion sur la réorganisation de l'irrigation alimentée par pompage en nappe superficielle	Période P2												
Q.2.2.2 : Evaluer la faisabilité d'une recharge de la nappe via les eaux pluviales (quantitatif et qualitatif) et proposer une doctrine													
Réunion de travail avec les services de l'état et rédaction de la doctrine													
Q.2.2.3 : Amélioration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts													
Phase 3 (volet morphologie) : Propositions et dimensionnement des aménagements morphologiques													
Rédaction DLE													
Instruction DLE - Enquête public - AP													
Appel d'offre travaux - Travaux													
COM.2.2.5 : Recensement et sensibilisation sur les connaissances des prélèvements domestiques privés													
Courrier et communication auprès des mairies et des EPCI AEP de la nappe de Dijon Sud													
Mise en place du processus d'inscription auprès des mairies													
Campagnes d'analyses nitrates + pesticides													

RETROPLANNING DES ACTIONS DE L'INTERCLE	2017	2018											
	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
VOLET 3 - AMELIORER LA QUALITE DES EAUX BRUTES													
COM.3.1.1 : Sensibiliser les décideurs et aménageurs à la vulnérabilité de la nappe													
COM.3.2.1 : Rédiger une concertation spécifique pour l'encadrement des projets géothermie-géothermie eau-eau, de sondes verticales/réhabilitation d'ouvrages													
COM.3.3.3 : Communication spécifique pour apporter des arguments économiques sur l'intérêt de préserver la nappe													
Demande de subvention AERMC													
2 Journées de sensibilisation													
POL.3.4.1 : Diagnostic des anciennes décharges communales sur les communes de Perrigny-les-Dijon, Saulon-la-Rue et Fenay													
Phase 1 : Etude documentaire et historique													
Phase 2 : Investigations de terrain													
Phase 3 : Analyses et interprétation des résultats													
Phase 4 : Propositions de scénarios de réhabilitation													
COM.3.4.5 : Sensibiliser les secteurs de l'artisanat et de l'industrie sur la gestion de leurs effluents et de l'entretien de leurs espaces verts	Période P2												
POL.3.5.4 : Recensement des ouvrages d'infiltration de type puits-perdus considérés comme à risque pour la nappe	Période P2												
POL.3.5.6 : Déconnexion du Plain du Paquier de l'étang du même nom qui communique avec la nappe													
Validation CCTP													
Suivi hydraulique du ru du Plain du Paquier													
Prélèvements et analyses eau et sédiments													
COM.3.5.7 : Inciter les acteurs du territoire (privé/public) à monter des projets de désimperméabilisation des sols													
Sensibilisation dans les avis Dossier Loi sur l'Eau													
Rencontrer les aménageurs publics													
POL.3.6.3 : Incitation à l'Agriculture Biologique (AB)													
Demande de subvention AERMC													
2 Journées de sensibilisation													
POL.3.7.1 : Recensement des ouvrages d'accès à la nappe au droit des Périmètres de Protection Rapproché et sécurisation de leur partie supérieure	Attendre la révision des DUP de Dijon Métropole et la nouvelle délimitation des Périmètres de Protection												

Les membres du bureau valident la mise en stand-by de l'action SUI.1.1.6 : « Développer une base de données SIG » afin d'attendre d'en savoir plus sur l'évolution des structures dans le cadre de la mise en place de la compétence GEMAPI.

Concernant l'action Q.2.2.2 « Evaluer la faisabilité d'une recharge de la nappe via les eaux pluviales et proposer une doctrine », Mme GUYARD précise qu'une doctrine eaux pluviales est en cours de rédaction par la DDT de Côte d'Or, sous la responsabilité de Mme Muriel CHABERT.

Le Président rappelle à M. REMY que la CCGCNSG a été sollicité au mois de mai par l'InterCLE afin d'avoir l'autorisation de présenter les résultats de l'étude CARAC'O devant la Commission Environnement. M. REMY en parlera à, M. LUCAND, Président de la CCGCNSG. En attendant l'InterCLE se tient à sa disposition pour toute question.

2. Conventions de financement de l'InterCLE (poste de chargé de missions et actions) pour l'année 2018

La chargée de missions présente les projets de conventions de financement pour l'année 2018. La durée de validité de celles-ci est établie à un an en vue des évolutions des structures avec la mise en place de la compétence GEMAPI.

L'EPTB Saône & Doubs n'a pas donné de réponse définitive à ce jour concernant sa participation au financement du poste de chargé de missions de l'InterCLE, car ses orientations budgétaires 2018 ne sont pas encore validées.

La question du financement des actions Q.2.2.3 « Amélioration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts au regard du changement climatique et du maintien des prélèvements en nappe » et POL.3.5.6 « Déconnexion du Ru du Plain du Paquier de l'étang du même nom » est abordée. M. FAVERJON précise que le SBV s'est inscrit en tant que Maître d'Ouvrage pour ces deux actions selon la délibération du bureau du SBV du 8 décembre 2015 portant sur l'approbation du contrat de nappe de Dijon sud et sur ses engagements propres dans le cadre du contrat. De fait, le SBV s'est engagé à entreprendre ces études et ces actions qui ont été inscrites dans le contrat de nappe comme étant du ressort du SBV.

M. COLLARDOT explique que ces actions ont un intérêt pour l'alimentation en eau potable et qu'en conséquence les EPCI en charge de l'AEP devraient participer au financement de ces travaux (cf. débat préalable à la délibération du 8 décembre 2015). Par ailleurs, des actions de restauration morphologique étant déjà en cours d'étude sur des tronçons prioritaires du bassin de la Vouge, le SBV ne pourra pas financer seul le projet sur la Cent Fonts compte tenu de ses moyens financiers actuels.

M. FAVERJON précise que le budget des actions propres de l'InterCLE est actuellement de 118 000 € pour les 6 ans du contrat et que celui-ci sera plus que doublé si l'InterCLE doit financer les travaux sur la morphologie de la Cent Fonts (300 000 € aidés à 50% = 150 000 €). Le Président de l'InterCLE dit comprendre l'intérêt de ces actions pour les prélèvements AEP mais désire en amont réunir les représentants des EPCI en charge de l'AEP pour évoquer avec eux leur éventuelle participation financière. Il est ainsi convenu de réunir le SBV, l'InterCLE, la CCGCNSG et Dijon Métropole fin janvier/début février. De façon à permettre la poursuite des études, en particulier la réalisation du dossier d'autorisation environnementale, le Président de l'InterCLE propose de mettre la fin des frais d'études (20 000 €) dans le projet de convention de l'InterCLE 2018 – 2019 avec les 4 partenaires financeurs de l'InterCLE. Par ailleurs, dans la perspective d'une éventuelle participation financière de Dijon métropole et de la CCGCNSG, le Président de l'InterCLE demande à ce que les rapports des études actuelles sur l'hydromorphologie de la Cent Font soient transmis à ces deux structures de façon à ce qu'elles puissent prendre connaissance du dossier. Le Président de l'InterCLE estime que ces deux structures doivent être invitées au comité de pilotage dès à présent.

En ce qui concerne la déconnexion du Plain du Paquier, le Président de l'InterCLE propose à M. COLLARDOT, Président du SBV, de financer l'étude de faisabilité estimée à 20 000 €HT non inscrite dans la délibération du bureau du SBV à condition que le SBV honore son engagement (cf bureau du 8 décembre 2015 du SBV) en finançant la phase d'analyses sur eaux et sédiments estimée à 5 000 €HT. M. COLLARDOT, Président du SBV, accepte cette proposition.

La subvention AERMC de la phase d'étude de faisabilité de déconnexion du ru du Plain du Paquier de l'étang est majorée à 80%. Le dossier du contrat de nappe de Dijon Sud précise à l'Article 6 de la partie « Engagement des partenaires » que « l'AEMRC s'engage à participer au financement des opérations inscrites au présent contrat, sur la période 2016-2021, à compter de sa signature, **selon les modalités de son programme d'intervention à la date de chaque décision d'aide** ». Mme GUYARD précise donc que cette majoration dépendra des orientations du 11^{ème} programme puisque l'étude sera engagée en 2019 suite aux analyses sur eaux et sédiments qui seront réalisées en 2018.

3. Perspective d'une réunion d'InterCLE début 2017

Une réunion de l'InterCLE aura lieu en avril. Différentes dates seront proposées par doodle.

4. Points et questions diverses

La chargée de missions présente brièvement les différents Dossiers Loi sur l'Eau transmis à l'InterCLE pour avis.

Avis dossiers Loi sur l'Eau

- Avis déclaration pour l'installation d'un lotissement à Saulon-la-Chapelle
- Avis déclaration pour la réhabilitation de bâtiments et la construction de logements à Marsannay-la-Côte
- Avis déclaration pour l'installation d'un lotissement à Saulon-la-Chapelle
- Avis déclaration aménagement d'une fourrière à Chenôve
- Avis déclaration pour l'aménagement d'un lotissement à Marsannay-la-Côte

Demande d'avis en hydrogéologie

- Avis pour la gestion des eaux pluviales pour l'instruction de permis de construire à Fenay (DDT)
- Avis pour la mise en œuvre d'un système d'assainissement non collectif au Moulin des Etangs

La chargée de missions présente la situation hydrologique de la Cent Fonts et hydrogéologique de la nappe de Dijon Sud de l'année 2017 particulièrement sèche.

Comparaison graphique des débits journaliers d'une année avec ceux du passé



Figure 1 : Suivi du débit de la Cent Fonts à la station hydrométrique de Saulon-la-Rue (données Banque Hydro)

Les débits de la Cent Fonts au cours de l'été 2017 se trouvent sous la médiane, représentant la moyenne des débits 1981-2017. Ceci s'explique par l'absence de précipitations significatives. En effet au cours de l'année hydrologique septembre 2016 – août 2017, le déficit de pluies est d'environ 120 mm correspondant à 2 mois de précipitations.

Ces conditions météorologiques ont eu pour conséquence le franchissement du seuil d'alerte de 170 l/s pour la Cent Fonts et la mise en œuvre d'arrêtés de limitations d'usage, pour la première fois depuis la mise en place des seuils en 2002.

AP Cadre 29/06/2015	23/06/2017	30/06/2017	20/07/2017	10/08/2017	24/08/2017
Cent Fonts	Alerte	Alerte renforcée	RAS	Alerte	Alerte

Le déficit de pluie est également responsable de l'absence de recharge de la nappe au cours de l'année 2017. La nappe de Dijon Sud est donc en décharge depuis juillet 2016.

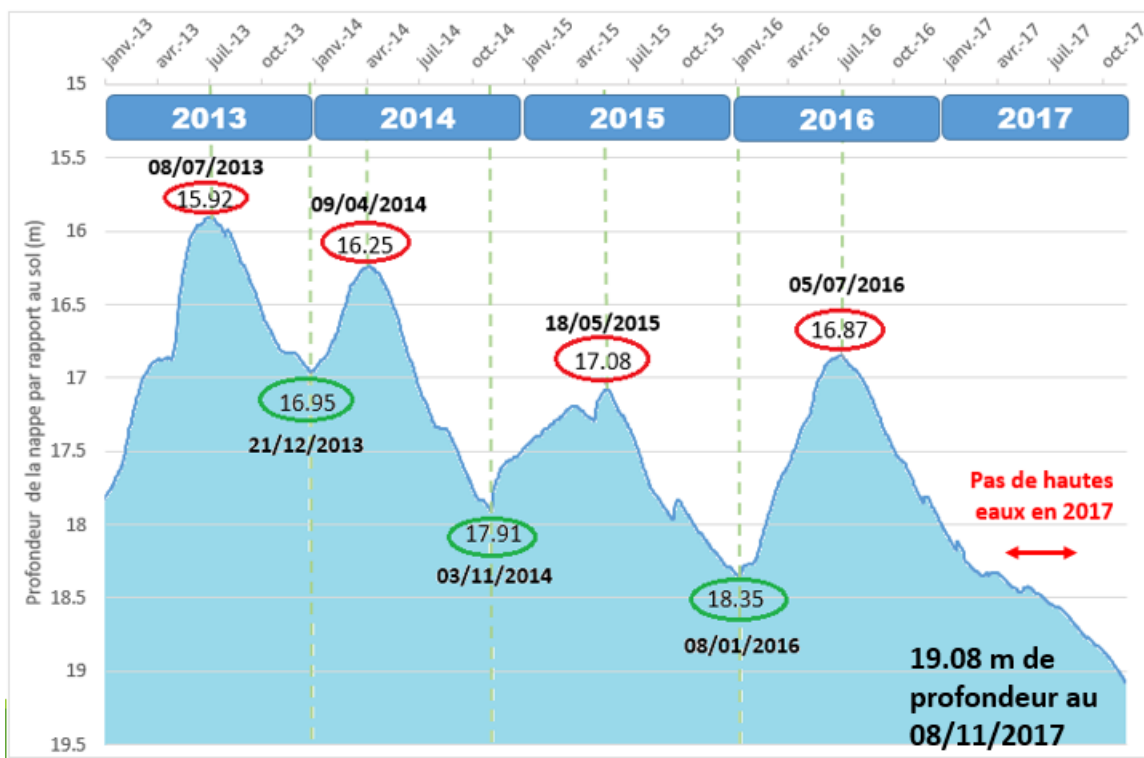


Figure 2 : Suivi piézométrique de la nappe de Dijon Sud au piézomètre de Chenôve (BSS : 04994X0229/S)

12 h00 : M. FAVERJON clôture la réunion du bureau de l'InterCLE

Le Président
M. FAVERJON